

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant  
**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.**  
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J  
BOULEVARD INTERNATIONAL 55  
B-1070 BRUSSELS  
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

## AlphaTec® 85-501

*Applicable à compter du : [2025/02/10]*

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN ISO 374-1:2016



KLP

EN ISO 374-5



VIRUS

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1390.02 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"

CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM

  
Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

Lieu : Bruxelles  
Date : 2025/02/10

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant  
**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.**  
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J  
BOULEVARD INTERNATIONAL 55  
B-1070 BRUSSELS  
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

## AlphaTec® 85-501

*Applicable à compter du : [2022/12/02] et jusqu'à: [2025/02/09]*

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN ISO 374-1:2016



Type B  
KLP

EN ISO 374-5



VIRUS

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1309 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM

  
Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

Lieu : Bruxelles  
Date : 2021/12/02

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant  
**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.**  
**RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J**  
**BOULEVARD INTERNATIONAL 55**  
**B-1070 BRUSSELS**  
**BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

## AlphaTec® 85-501

*Applicable à compter du : [2020/07/15] et jusqu'à : [2022/12/01]*

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



KLP

2111A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN ISO 374-1:2016 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2020/0978 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :

Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

CENTEXBEL (0493)  
TECHNOLOGIEPARK 70  
B-9052 ZWIJNAARDE  
BELGIUM

Lieu : Bruxelles  
Date : 2020/07/15

# DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.**  
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J  
BOULEVARD INTERNATIONAL 55  
B-1070 BRUSSELS  
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

## AlphaTec® 85-501

*Applicable jusqu' au : [2020/07/14]*

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



AKL



4111

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 374:2003, EN 388:2003 et est identique à l' EPI soumis à l' examen CE de type, en vertu du numéro de certificat IFA 1501065 émis par l' organisme notifié :

INSTITUT FÜR ARBEITSSCHUTZ DER DGUV (IFA) (0121)  
PRÜF- UND ZERTIFIZIERUNGSSTELLE IM DGUV TEST  
ALTE HEERSTRASSE 111  
53754 SANKT AUGUSTIN

et doit se soumettre à la procédure établie dans l' Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l' organisme notifié :

Guido Van Duren  
Director - Regulatory affairs  
Ansell

INSTITUT FÜR ARBEITSSCHUTZ DER DGUV (IFA) (0121)  
PRÜF- UND ZERTIFIZIERUNGSSTELLE IM DGUV TEST  
ALTE HEERSTRASSE 111  
53754 SANKT AUGUSTIN

Lieu : Bruxelles  
Date : 2015/07/23